

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2019

COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - (N° 2039)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 250

présenté par

M. Fuchs, M. Wasserman, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Gallerneau, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laquila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois et Mme Vichnievsky

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin est désignée comme référente dans la mise en application de l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner à la Collectivité européenne d'Alsace la prérogative d'organiser un plan de développement de l'enseignement de l'allemand, ainsi que de la langue et de la culture alsaciennes afin d'apporter une réponse efficace aux enjeux auxquels fait face l'enseignement régional. Actuellement l'Alsace est en retard, seulement 16% des enfants sont en classes bilingues contre 40% des enfants au Pays Basque. Le bilinguisme est reconnu pour être un facteur d'épanouissement de l'enfant tandis qu'il est en Alsace un moyen d'apprendre l'allemand comme langue étrangère plus facilement. Or, la pratique de l'allemand est indispensable dans notre région frontalière, non pas uniquement pour des raisons culturelles et identitaires mais bien économiques. Pour une embauche en Suisse alémanique ou en Allemagne une pratique courante de l'allemand est exigée et ces bassins d'emplois représentent aujourd'hui une opportunité pour les alsaciens qui rencontrent des difficultés pour trouver un emploi en France.

Pour donner une solution globale et pérenne au problème du bilinguisme en Alsace il faut donner plus de compétences aux acteurs locaux, c'est l'objet de cet amendement.